Image not found or type unknown

Non respect de la procedure de licenciement

Par **rico14150**, le **14/01/2010** à **06:06**

Bonjour, voici mon cas...
Suite a la perte temporaire de mon permis de conduire il a été convenue avec mon employeur d'un licenciement pour motif personnel cause réel et sérieuse. Je suis tout a fait d'accord avec cela.
PROBLÈME J'ai été licencié le 13 Novembre depuis changement d'opinion de l'employeur qui me dit ne pouvoir me licencié mais accepté ma démission il ne remet aucun document. Après plusieurs courrier recommandé il fini par m'envoyer l'attestation assedic le certificat de travail et une lettre me disant que je doit signé lu et approuvé mon solde de tous compte et qu'il m'enverra un chèque a la réception de mon envoie. Autre problème il antidate au 1er decembre au lieu du 13 novembre l'attestation et le certificat et coche la case démission ce qui me prive de mes droits.

J'ai saisi les prud'homme a la suite et lui ai renvoyé son courrier sans rien signé en indiquant les erreurs qu'il as commis.
J'ai demandé 100 euros d'indemnité journalière pour la non remise des documents plus indemnité et salaire du mois de novembre.

Que va t'il se passer??? Puis je espérer recevoir de l'argent??
L'indemnité journalière se calcul comment prend effet a partir de quand?? Une chance pour moi au tribunal???

Je précise que je suis sans ressource depuis le 13 novembre ni caf ni assedic mon proprio est sympa et comprend mon probleme il patiente mais la banque et organisme de credit non!!! J'ai perdu toutes mes économie de mon pel pour pouvoir vivre et payé les factures. Je suis a la limte d'etre a la rue.

Un préjudice moral est 'il envisageable comment faire???
Puis je également faire jouer un harcèlement moral?? Il m'a appelé plusieurs fois pour me dire d'aller me faire ..... Et que la loi était de son coté.

Merci pour vos réponses ou vos témoignages

je précise que j'ai des preuves et des témoins pour le licenciement.

Par **miyako**, le **14/01/2010** à **22:46**

Bonsoir ,
Avez vous été licencié avec une lettre de licenciement en bonne et due forme ou alors avez vous envoyé une lettre de démission?
En cas de démission ,il y avait un préavis à respecter ,l'avez vous fait? En cas de licenciement pour cause réelle et sérieuse également.
Amicalement vôtre
suji Kenzo
sujikenzo@yahoo.fr

Par **rico14150**, le **15/01/2010** à **11:19**

il m'a demander une lettre mais dessus je ne mentionne pas vouloir démissionner juste avoir perdu mon permis et ne plus pouvoir remplir ma fonction(permis étant indispensable) a la suite il me disais m'envoyer une lettre de licenciement mais il ne la jamais fait... Je précise également qu'après relecture du contrat et avoir regarder les fiche de salaires il me vole en effet sur le contrat il est écrit que mon salaire sera de 1580€ brut par mois et sur les bulletins de paye il est écrit 1380E brut... Autre point, les virement sont marqué effectué au premier de chaque mois hors les salaires arrivait entre le 12 et le 17 de chaque mois.... Patron escroc. Sinon il m'a dit me dispenser de la période de préavis.

Merci a vous j'espère que c'est quelques renseignements supplémentaire vont pouvoir vous aidez a m'aider...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés